AVERTISSEMENTS AGRICOLES

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DLP -8-11-71 232206

PUBLICATION PÉRIODIQUE

EDITION DE LA STATION DES PAYS DE LA LOIRE ANGERS
(MAINE & LOIRE, LOIRE-ATLANTIQUE, SARTHE, VENDÉE, MAYENNE)
Régisseur de recettes de la D.D.A. - Protection des Végétaux - Cité Administrative, rue Dupetit-Thouars - ANGERS
C. C. P. Nantes 86-04-02

Tél. 88-30-34
88-06-15
Poste 571

ABONNEMENT ANNUEL
25 Fr.

BULLETIN N° 134 DE NOVEMBRE 1971 - TOUS DEPARTEMENTS.................. p. 1

REABONNEMENT AUX AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Votre abonnement aux Bulletins Techniques des Stations d'Avertissements Agricoles se termine avec cette note, car pour des raisons d'organisation intérieure et technique, la Station d'Avertissements fait correspondre les abonnements à une campagne de traitements antiparasitaires (1er Décembre au 30 Novembre) et non pas à douze mois consécutifs.

Les tarifs actuellement en vigueur restent les suivants:
- Abonnement ordinaire permettant de recevoir les notes de la Station en un seul exemplaire et la revue PHYTOMA.............................. 25 frs
- Abonnement collectif à une même adresse (plusieurs exemplaires du Bulletin Technique sous une même enveloppe et un seul exemplaire de PHYTOMA.... 25 F + 10F par exemplaire supplémentaire des Bulletins

Le montant de l'abonnement est à verser à:
Régisseur Recettes Direction Départementale de l'Agriculture
Protection des Végétaux - Cité Administrative - ANGERS - 49.
- soit:
par virement postal à C.C.P. NANTES N° 8604-02
- soit par chèque bancaire
en fournissant de toute manière les renseignements suivants:
- Nom, prénoms, adresse de la personne à laquelle les avis doivent être envoyés
- Reproduction intégrale de l'adresse figurant sur l'enveloppe de cette note, sauf en cas de véritable changement de domicile
- Nombre d'exemplaires demandés.

La Station d'Avertissements Agricoles demande instamment à ses abonnés d'apporter une attention toute particulière sur les points suivants:
- verser le montant de l'abonnement dès maintenant et de préférence avant le 1er JANVIER 1972.
- l'abonnement souscrit avant le 1er Juillet 1971 n'est plus valable pour 1972.

D'autre part, veuillez ne pas tenir compte de cette note:
- si vous recevez gratuitement les notes de la Station
- si vous êtes abonné par une autre personne.
- si vous avez payé votre abonnement après le 1er Juillet 1971.

IMPORTANT

Les notes successives de la Station, émises au cours d'une même campagne, constituent un programme de traitements qu'il est impossible de dissocier ou de mettre en application partielle en cours d'année. Pour obtenir une protection satisfaisante, les traitements doivent être faits conformément aux notes de la Station pendant toute la campagne. C'est la raison pour laquelle l'abonnement arrive à échéance à la fin de la campagne agricole.

Nous vous demandons donc à nouveau d'effectuer votre abonnement dès maintenant, dans votre intérêt et pour faciliter notre travail.

..../...

39

Imprimerie de la Station d'Angers - Directeur Gérant : L. BOUYX

LA LUTTE AUTOMNALE CONTRE LES TAVELURES

Dans les vergers fortement contaminés par la tavelure en cours de saison, il peut être intéressant de réduire les projections d'ascospores qui sont à l'origine des contaminations au printemps, soit en inhibant la formation des périthèces, donc des ascospores, soit en stérilisant ces périthèces, empêchant ainsi la projection des ascospores formées. En effet, la lutte contre les tavelures est d'autant plus facile au printemps que les ascospores sont peu nombreuses.

La formation des périthèces est inhibée par l'enfouissement des feuilles tombées à l'automne ou par une pulvérisation de sulfate d'ammoniaque à 12% effectuée immédiatement après la chute des feuilles. Les colorants nitrés pulvérisés à la fin de l'hiver sur les feuilles restées à terre stérilisent les périthèces formés au cours de l'hiver et empêchent ainsi la projection des ascospores.

Des essais réalisés par l'Institut National de la Recherche Agronomique, ainsi que des observations effectuées par le Service de la Protection des Végétaux, semblent montrer qu'une pulvérisation effectuée entre la récolte des fruits et la chute des feuilles avec un produit à base de Bénomyl (100 gr de M.A/Hl) ou de Thiabendazole (200 grs de MA/Hl) ou de Triarimol (15 gr de MA/Hl) réduisait, dans une forte proportion allant parfois jusqu'à 99%, les projections d'ascospores.

S'il est prématuré d'affirmer que ces techniques peuvent réduire le nombre des traitements, il est par contre logique de penser qu'elles peuvent amener une diminution des risques de contamination et,par la suite, faciliter la lutte contre les Tavelures. Toutefois, il est nécessaire de préciser que ces méthodes ne peuvent atteindre leur pleine efficacité que dans les vergers suffisamment isolés pour être à l'abri de tout apport d'ascospores venant de l'extérieur.

LE PHYLLOXERA DU POIRIER

Dans le numéro de mars de 1971 de la revue PHYTOMA, nous avons informé les arboriculteurs de la présence du Phylloxéra du poirier dans l'Ouest du Val de Loire et nous avons insisté sur la nature de ses dégâts. En 1970, peu de dégâts ont été observés. Par contre, à l'automne 1971, ils ont été notés dans différents vergers, même dans certains départements où, jusqu'alors, la présence de l'insecte n'avait pas été constatée. Des pertes localement importantes ont été enregistrées sur différentes variétés, en particulier Passe-Crassane, Doyenné du Comice, Beurré Hardy. Il nous semble utile de rappeler les symptômes pour que les arboriculteurs décèlent facilement la présence de l'insecte.

Les dégâts peuvent s'observer peu de temps avant la récolte sur les fruits ensachés. Ils jaunissent précocement et tombent au sol. L'examen révèle alors, soit dans la cavité pédonculaire, soit dans celle de l'oeil ou même sur les côtés du fruit, des zones brunâtres très rapidement envahies par une pourriture noire. A l'oeil nu ou avec une loupe, on peut observer des points jaunes qui sont les différentes formes du puceron. Sur les fruits non ensachés, les manifestations sont plus discrètes et se limitent souvent à une nécrose brunâtre dans la cavité de l'oeil que l'on ne remarque qu'à la récolte. Les pucerons sont alors très difficiles à observer car ils sont dissimulés dans la cavité de l'oeil. Cette nécrose s'aggrave rapidement. Sur Beurré Hardy et Doyenné du Comice, elle provoque en général la décomposition du fruit. Sur Passe-Crassane, l'expérience montre que cette nécrose peut se stabiliser en cours de conservation, sans provoquer la destruction du fruit par pourriture.

Certaines précautions prophylactiques doivent être prises (consulter l'article cité précédemment). La lutte chimique est encore très insuffisante. Etant donné que le parasite a été signalé à de nombreuses reprises à l'automne 1971, il serait utile que les arboriculteurs constatant des anomalies pouvant faire penser aux attaques de Phylloxéra, envoient ces fruits pour examen au Service de la Protection des Végétaux.

ARBRES FRUITIERS

CHANCRE COMMUN DU POMMIER - Il est rappelé qu'un traitement à l'aide d'un produit cuprique peut être effectué à la chute des feuilles sur les variétés attaquées au printemps dernier.

CORYNEUM DES ARBRES FRUITIERS A NOYAU- Une pulvérisation cuprique doit être exécutée à la chute des feuilles contre cette affection qui occasionne toujours des dégâts parfois importants.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription Phytosanitaire:
J. DIXMERAS

Les Ingénieurs chargés des Avertissements Agricoles: R. GEOFFRION - J. BOUCHET

TIRAGE DU 2 NOVEMBRE 1971